



## Mon ex me doit beaucoup d'argent

Par **pouzik85**, le **04/02/2012** à **15:30**

Bonjour,

je suis actuellement en train de me separer de mon compagnon.

en fait depuis que nous somme ensemble (depuis 3 ans) j'ai toujours tout payer (achat de la vie courante, loyers...) ainsi qu'une voiture, preter de l'argent car il a eu des ennuis. Il m'avais promis qu'il me rembourserait quand il aurait un travail.

aujourd'hui il a trouver un travail en cdi mais ne me rembourse toujours pas.

De plus, la situation est devenue invivable entre nous.

Je souhaite l'obliger à me rendre mon argent.

Que dois-je faire? prendre un avocat, un huissier?

J'ai vraiment besoin d'aide et de conseils.

Merci pour vos reponses.

Par **pat76**, le **04/02/2012** à **16:56**

Bonjour

Vous lui aviez fait signer une reconnaissance de dette ou vous avez prêté l'argent par chèques?

Vous lui avez envoyez une lettre recommandé avec avis de réception dans laquelle vous le mettez en demeure de vous rembourser la somme du prêt que vous lui aviez accordé?

Par **pouzik85**, le **04/02/2012 à 18:20**

nous avons fait une reconnaissance de dettes pour un pret de 6000 euros.  
mais pour pour le reste (achat voiture, vélo + toutes les depenses de la vie courante:loyer, electricité...)Sa fait quand meme une certaine somme!

pour l'instant on habite encore ensemble mais c'est un peu la guerre.il me dit que j'ai jamais rien fait pour lui...

Il m'a dit qu'il allait partir mais il a des problemes d'argent donc j'ai peur que sa dure!

La je suis désespérée,Je sais pas si je dois prendre un avocat ou huissier.

Par **Marion2**, le **04/02/2012 à 18:33**

La reconnaissance de dette est-elle bien établie dans les règles ?

Si ce n'est pas le cas, vous risquez d'avoir de gros problèmes pour vous faire rembourser.

Si vous lui avez donné des chèques, il pourra toujours dire que c'était un cadeau.... difficile à prouver le contraire.

Sans preuves tangibles, un huissier ne pourra rien faire.

pat76 a raison, envoyez lui dès maintenant une mise en demeure en recommandé AR

Par **pouzik85**, le **04/02/2012 à 18:47**

La reconnaissance de dette est-elle bien établie dans les règles ? c'est à dire?

j'envoie la mise en demaure chez moi vu qu'il habite encore ici?

Par **pat76**, le **05/02/2012 à 14:07**

Bonjour

Même si il continue d'habiter chez-vous, vous envoyez la mise en demeure en lettre recommandée avec avis de réception.

Cela vous servira de preuve en cas de nécessité de procédure devant la juridiction compétente.

Vous garderez une copie de votre lettre.